

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



AVIS DE PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors d'une séance régulière tenue le 28 octobre 2019, le Conseil de la Ville de Montréal-Ouest a adopté les règlements suivants :

- Règlement n° 2019-005 intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux »;
- Règlement n° 2019-006 intitulé « Règlement amendant le règlement no 2018-004 amendant le règlement no 2013-002 concernant la prévention des incendies ».

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 50 avenue Westminster Sud durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Fait à Montréal-Ouest, ce 6 novembre 2019.

Claude Gilbert
Greffier